

**FICHE DE POSTE AP-AS Pôle FME**

**Elaborée et validée par :**  
Anne CHARTOIS, SF coordinatrice Pôle FME

**Date de Création :** 05/05/2023

**Pôle FME**

**Date de mise à jour :** 21/07/2023

**CADRE STATUTAIRE**

Filière : Soins

Catégorie : A

Corps : AS/AP

**IDENTIFICATION DU POSTE**

**Site :** Centre Hospitalier de Périgueux

**Pôle :** FME

**Unité :** Pédiatrie et Obstétrique

**Horaires et rythme de travail :**

Matin 6 h 45 - 14 h 21

Soir 13 h 54 - 21 h 30

Nuit 10h 21h – 7h

Jour 12h 7h-19h

Nuit 12h 19h-7h

**En cas de nécessité de service et du pôle, les horaires pourront être modifiés pour assurer la continuité des soins.**

**REPERTOIRE DES METIERS DE LA**

**FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE**

**(RMFPH)**

**Famille :** SOINS

**Sous-famille :** soins

**Code métier :** 05C40

**POSITIONNEMENT DU POSTE :**

Bâtiment C, 2<sup>o</sup> étage : 18 lits et 4 places dont 8 USC

Bâtiment C, 1<sup>er</sup> étage : 3 SI / 9 berceaux néonatalogie

Maternité type IIB / 1566 accouchements en 2022 : 32 lits

**RATTACHEMENT HIERARCHIQUE :**

- Sage- femme coordonnateur en maïeutique
- Sage-femme coordinatrice Pôle FME
- Cadre de santé puéricultrice
- Coordonnateur Général des soins, Directeur des soins et CSS à la Direction des soins



### **LIAISONS FONCTIONNELLES :**

- Pédiatres, chirurgiens, urgentistes, pédopsychiatres, IDE/IPDE, sages-femmes

### **PRINCIPAUX INTERVENANTS :**

- Equipe de liaison du CMP
- Réseaux périnataux
- Assistance sociale, diététicienne
- équipe d'officières
- Unité d'hygiène : infirmières et médecins hygiénistes
- Unité centrale de production
- Service entretien du CHP

### **DEFINITION DU METIER**

#### I. - Définition du métier et les missions associées

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

#### II. - Définitions des soins à réaliser par l'auxiliaire de puériculture

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son référentiel d'activité, l'auxiliaire de puériculture concourt à deux types de soins, courants ou aigus :

##### 1. Les soins courants dits « de la vie quotidienne »

L'auxiliaire de puériculture réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier ou de l'infirmière puéricultrice. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt.

Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

##### 2. Les soins aigus

L'auxiliaire de puériculture collabore avec l'infirmier ou de l'infirmière puéricultrice, à leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
- les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- les soins sont dispensés durant la phase aigüe d'un état de santé.



### **Missions principales du service :**

- Accueil et prise en charge des enfants de la Naissance à 18 ans dans le cadre :
  - d'activité d'urgence : soins médicaux, chirurgicaux, pédopsychiatrique
  - d'activité d'hospitalisation complète de courte durée – hospitalisation ambulatoire : soins médicaux, chirurgicaux, pédopsychiatriques et palliatifs
  - Situer l'enfant et ses parents au centre du système de soins.
  - Appliquer la charte de l'enfant Hospitalisé, la Loi du 04 Mars 2002 concernant les «Droits des Patients ».
  
- Assurer les missions de service public :
  - Veiller au maintien des valeurs humaines et professionnelles (éthique) :
    - Responsabilité
    - Rigueur
    - Respect
    - Disponibilité
    - Confiance
    - Communication.
  
- Garantir la qualité et la sécurité des soins par le contrôle, l'évaluation, le réajustement, l'amélioration.
- Concilier qualité des soins, qualité de vie au travail et maîtrise des dépenses.

### **ACTIVITES**

Le terme « personne » usité dans certains domaines d'activités et activités constitutives est entendu pour l'auxiliaire de puériculture de manière générique pour désigner le nouveau-né, le nourrisson, l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte dans les structures qui l'accueillent spécifiquement.



## DA 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités

### **1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités.**

1. Recueil et analyse des informations relatives aux habitudes de vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de l'enfant et son entourage et adaptation du soin
2. Evaluation de l'autonomie, des fragilités et ressources, des capacités physiques et psychiques de l'enfant et adaptation du soin
3. Ajustement en temps réel de son intervention au regard de cette évaluation
4. Mise en œuvre de soins d'hygiène et de confort relevant de la vie quotidienne et de soins en lien avec les différentes fonctions pour un accompagnement personnalisé contribuant à la bientraitance de l'enfant
5. Mise en œuvre des activités d'accompagnement à la vie sociale à destination d'un enfant ou d'un groupe en prenant en compte les réactions, choix et expressions de l'enfant
6. Mobilisation des ressources de l'enfant dans les activités réalisées
7. Adaptation de l'accompagnement pour développer et maintenir les acquis de l'enfant en collaboration avec l'infirmier et les autres professionnels, les aidants
8. Adaptation de la communication avec l'enfant, les aidants et les autres professionnels pendant les activités en fonction de chaque situation
9. Accompagnement des aidants dans leur rôle de collaboration aux actes essentiels de la vie quotidienne

### **1 bis - Mise en œuvre d'activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe.**

1. Identification des besoins relatifs aux activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement spécifiques à l'enfant en tenant compte de ses particularités notamment son évolution psychomotrice
2. Elaboration d'activités dédiées pour un enfant ou un groupe d'enfants
3. Réalisation des activités et ajustement en situation des activités planifiées

### **2 - Identification des risques lors de l'accompagnement de l'enfant et mise en œuvre d'actions de prévention adéquates.**

1. Identification des signes pouvant induire des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmission des informations en regard
2. Identification des situations à risques et des risques de maltraitance et transmission
3. Propositions de mesures de prévention dans son champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluri-professionnelle

## DA 2 - Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques

### **3 - Observation de la personne et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé.**

1. Recherche et analyse des informations pertinentes et utiles permettant l'identification de l'état général de la personne et l'adaptation de sa prise en charge
2. Identification des signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne à partir des observations et des informations recueillies
3. Évaluation de la douleur, mesure des paramètres vitaux et surveillance des données en utilisant les outils adaptés et en respectant les règles de bonnes pratiques
4. Analyse de l'état clinique d'une personne par la mise en œuvre du raisonnement clinique
5. Transmission des informations utiles et nécessaires à l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluri-professionnelle
6. Identification et transmission de l'urgence d'une situation

### **4 - Collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques.**

1. Recherche des informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin
2. Analyse des informations recueillies et priorisation des activités de soin dans son champ de compétences
3. Identification et application des règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins réalisés en collaboration
4. Organisation de l'activité de soin et adaptation des modalités pour sa réalisation en fonction de l'état clinique et de la situation de la personne
5. Mise en œuvre de soins personnalisés en collaboration avec l'infirmier et en lien avec l'équipe pluri-professionnelle à partir de l'évaluation de la situation
6. Explication du soin réalisé, de son objectif et du (des) geste (s) de manière adaptée à la situation
7. Evaluation de la qualité du soin réalisé et réajustement de son intervention

### **5 - Installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de manutention.**

1. Identification des capacités de la personne à effectuer un déplacement
2. Guidage de la personne dans ses déplacements et proposition de l'équipement ou de l'aide humaine le plus approprié pour pallier aux incapacités
3. Sécurisation de l'espace d'intervention
4. Utilisation des dispositifs d'aide à la mobilisation et à la manutention dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie
5. Repérage des situations à risque, signalement et mise en œuvre de mesures appropriées dans son champ de compétences
6. Prise en compte de la personne et de ces spécificités lors de son installation

## DA 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

### **6 - Accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage.**

1. Accueil, écoute de la personne et de son entourage
2. Réalisation de soins relationnels en adaptant sa communication aux publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité



3. Transmission d'informations pertinentes à la personne et à son entourage dans le respect de la réglementation, en collaboration avec l'infirmier et l'équipe pluri-professionnelle
4. Conseils à la personne et à son entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique
5. Ecoute de la personne dans l'expression de ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, pratique de la reformulation et adaptation du soin
6. Explications pratiques lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur

**7 - Accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels**

1. Transmission d'informations aux apprenants et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure
2. Recueil des besoins d'apprentissage de l'apprenant et des attendus de sa formation
3. Accompagnement et encadrement des personnes en formation
4. Observation, évaluation et demande d'ajustement si besoin des activités réalisées par l'apprenant
5. Utilisation des outils de suivi des acquisitions de compétences et évaluation des acquisitions en collaboration avec l'apprenant et l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle
6. Explication, organisation et accompagnement des apprentissages

DA 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention

**8 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités, au lieu et aux situations d'intervention gestion des risques**

1. Identification et choix du matériel et des produits appropriés, dont l'utilisation respecte les règles de bonnes pratiques
2. Utilisation des techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques
3. Application des principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs visant à la prévention des infections et leur transmission
4. Identification et respect des circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets
5. Identification et respect des circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité
6. Interventions en matière d'entretien des locaux et des matériels liés aux soins adaptées au lieu d'exercice

**9 - Repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.**

1. Evaluation de l'efficacité des opérations réalisées, identification de toute anomalie et réajustement dans le cadre de ses compétences
2. Repérage des anomalies relatives à l'entretien de l'environnement de la personne et des matériels et transmission
3. Vérification du bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins
4. Repérage des dysfonctionnements et signalement

DA 5 - Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités

**10 - Transmission quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités.**

1. Recherche, recueil et hiérarchisation des informations nécessaires à la prise en charge personnalisée dans le cadre du projet de soins
2. Transcription et transmission des observations et des données recueillies
3. Analyse des situations, transmission des informations pertinentes et proposition d'actions dans le cadre d'un projet de soins ou de vie construit en équipe pluri-professionnelle

**11 - Organisation de son activité au sein d'une équipe pluri-professionnelle en garantissant la qualité et gestion des risques.**

1. Interventions dans son champ de compétences en interagissant avec les différents acteurs
2. Planification, organisation et ajustement de ses activités en interaction avec l'équipe dans un contexte de changements prévisibles ou non prévisibles
3. Interventions contribuant à la mise en œuvre des différents projets
4. Observation des écarts entre les recommandations de bonnes pratiques et les pratiques et participation active à la démarche qualité / gestion des risques de la structure

**Objectif :**

**Assurer des soins de qualité**

**ACTIVITES SPECIFIQUES**

- Gestion des commandes, du matériel
- Encadrement des stagiaires



**COMPETENCES/APTITUDES REQUISES**

- Qualités attendues au poste :
  - Rigueur
  - Responsabilité
  - Maîtrise des situations anxiogènes – Gestion du stress
  - Capacité d’adaptation
  - Sens de l’accueil
  - Sens de l’observation, de l’écoute
  - Sens de l’organisation – Gestion de l’imprévu
  - Esprit d’initiatives – Sens des priorités
  - Sens du travail en équipe
  - Disponibilité
  - Sens de la pédagogie
- Missions annexes :
  - Polyvalence pôle FME
  - Une politique de polyvalence et d’entraide ponctuelle est instaurée entre les unités en fonction de l’activité et de la charge de travail.
- Contraintes :
  - Travail au froid  Port de charges
  - Travail au chaud  Charge psychique particulière
  - Précautions particulières : .....
  - Tenue spécifique :  oui  non
- Risques professionnels potentiels liés au poste :
  - Risque Chimique
  - Risque biologique
  - Risque violence / agressivité

**COMPETENCES PREVALENTES OU SAVOIR FAIRE**

- Utilisation des logiciels informatiques : Dx care, pharmaweb, commandes, protocoles, kaliweb

| Blocs de compétences                                  | Compétences  |
|---|--|
| Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les | 1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements |



|   |  |
|---|--|
| activités de la vie quotidienne et de la vie sociale  | nécessaires  |
|   | 1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe  |
|   | 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer                                  |
| Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration   | 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins  |
|   | 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant   |
|   | 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation  |
| Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants   | 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage   |
|   | 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels  |
| Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention | 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés  |
|   | 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins  |
| Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques            | 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités |
|   | 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques                                  |

## CONNAISSANCES

Connaissances approfondies



- Pédiatrie
- Puériculture
- Soins

### **Connaissances opérationnelles**

- Communication et relation d'aide
- Développement psychomoteur de l'enfant et de l'adolescent
- Éducation santé
- Éthique et déontologie professionnelles
- Hygiène hospitalière et Prévention des infections nosocomiales
- Méthodes de recherche en soins
- Méthodologie d'analyse de situation
- Nutrition infantile
- Psychologie de l'enfant et de l'adolescent
- Santé publique

### **Connaissances générales**

Organisation et fonctionnement des structures sociales et médico-sociales

### **FORMATIONS/QUALIFICATIONS REQUISES /**

Diplôme d'état d'auxiliaire de Puériculture

### **Textes de référence :**

- \* TITRE I – loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (loi Le Pors)
- \* TITRE IV - loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique hospitalière – version consolidée au 19 décembre 2012
- \* article R4311-1 à R4311-15 du code la santé publique
- \* Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture





**Rappel** : Le personnel hospitalier est soumis à l'exigence de continuité. Il est recruté au bénéfice du Centre Hospitalier de Périgueux, et non d'un service ou d'un pôle. En ce sens, le personnel peut être appelé à réaliser occasionnellement ses missions sur un autre pôle et / ou service que celui correspondant à son lieu d'affectation principale.

**Remarque** : Cette fiche de poste est susceptible d'évoluer au gré des modifications de l'organisation du service et de l'évolution des activités du Centre Hospitalier de Périgueux sans qu'une version papier corrective ne soit obligatoirement élaborée.

**Remis à** :

**Le** :

**Signature** :